

AVIS

Réf. : AT.18.44.AV

Date d'approbation : 15/06/2018

Programme communal de développement rural de FLORENVILLE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Florenville
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 18/04/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 8/06/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison de village à Sainte-Cécile
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 29/03/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Florenville, située dans la Province de Luxembourg, est composée de treize villages (Florenville, Villers-devant-Orval, Muno, Chassepierre, Fontenoille, Lacuisine, Sainte-Cécile, Lambermont, Martué, Laiche, Les Quatre Arbres, Watrinsart et Azy) et compte 5566 habitants au 01/01/2015 pour une superficie totale de 14,77 km². Elle se situe au Nord-Ouest de la Gaume et à la limite Sud de l'Ardenne. Elle fait partie du Parc naturel de Gaume.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de FLORENVILLE.

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de qualité satisfaisante. Le Pôle regrette notamment le caractère trop sommaire du bilan des deux opérations de développement rural déjà menées à Florenville et l'absence d'une cartographie des actions et projets menés durant les dernières opérations. Ces deux éléments auraient permis de mieux comprendre le contexte de cette nouvelle opération.


Concernant le processus participatif, il estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour l'encadrer est de bonne qualité.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité et a été bien enrichi par la participation. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Florenville et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente, globale, transversale et bien articulée avec schéma de développement communal. Elle a également permis une priorisation opérationnelle des fiches-projets. Le Pôle regrette toutefois que la commune ne reprenne pas plus d'éléments de mobilité dans sa stratégie à court terme.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il relève aussi que le nombre important de projets repris dans le lot o démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

De plus, le Pôle approuve la fiche-projet qui fera l'objet de la première convention, à savoir la création d'une maison de village à Sainte-Cécile. Il estime qu'elle est pertinente et qu'elle bénéficie d'une très bonne localisation en plein centre du village.

Enfin, le Pôle estime que le document est de bonne qualité.



Samuël SAELENS
Président